

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA18 26 0017**

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018, un premier projet de résolution (CA18 26 0017) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), relativement à un projet particulier, situé au 6724, rue Fabre.

L'objet de la résolution vise à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur de trois étages hors-sol comprenant une construction hors toit. Le bâtiment aura une superficie de plancher d'environ 3 184 m², qui sera destinée à accueillir un maximum de 20 logements. Le projet est étudié en vertu du règlement RCA-8, car il déroge aux normes se rapportant à l'usage prescrit.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 31 janvier 2018 à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0160, ci-après illustrée :



Le projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 23 janvier 2018.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement